Intérêts de la Société

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **1 (1872)**

Heft 7

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

1re ANNÉE. N° 7. JUILLET 1872.

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

publié sous les auspices
DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

Le BULLETIN paraît à Fribourg le 1er de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 2 francs. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 20 cent. la ligne. Prix du numéro, 20 cent. Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. Horner, à Hauterive, et ce qui concerne les abonnements à M. Lipp, gérant de l'imprimerie, rue de Romont, à Fribourg. — *Lettres affranchies.*

SOMMAIRE. — *Intérêts de la Société.* — *Lettre d'un instituteur à M. le Député N.* — *De l'Instruction civique d'après les principes catholiques* (7e article). — *Méthode rationnelle pour apprendre à lire et à écrire en même temps* (1re lettre), par M. Théodore. — *Journal d'un Instituteur* (4e article). — *Correspondance.* — *Chronique.* — *Avis.*

INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ.

I

Fribourg, le 8 juin 1872.

Rédaction du *Bulletin pédagogique.*

Veuillez annoncer dans votre prochain numéro qu'en raison de la réunion générale des instituteurs, qui doit avoir lieu à Romont, le 4 juillet prochain, les instituteurs désirant prendre part à cette réunion sont autorisés à donner vacance à leur école ce jour-là.

Le Directeur,
H. SCHALLER.

II

C'est donc *jeudi le 4 juillet* qu'aura lieu l'assemblée générale. En voici le programme :

A 9 heures, ouverture de la séance dans la salle du château. — Discours d'ouverture. — Lecture des rapports. — Discussion générale. — Propositions individuelles et intérêts de la société. — Nomination du comité. — *Bulletin pédagogique.* — Fixation du lieu de la prochaine réunion, etc.

Banquet à l'hôtel du *Cerf*, au prix de 2 fr.

Messieurs les instituteurs qui n'auraient pas encore envoyé leurs travaux aux rapporteurs, sont priés de le faire sans retard.

Les renseignements que nous recevons nous promettent une assemblée nombreuse et imposante. Nous osons espérer que les instituteurs répondront tous à l'appel ; ils amèneront avec eux les membres des commissions locales et tous ceux qui s'intéressent à l'instruction populaire.

On a demandé une réduction de prix à l'administration des chemins de fer pour les membres de l'association qui sont intentionnés de se rendre à Romont le 4 juillet. Si cette demande est accordée, nous nous empresserons de faire imprimer des cartes de légitimation et de les adresser à nos abonnés.

LETTRE

D'UN INSTITUTEUR A M. LE DÉPUTÉ N.

Monsieur le Député,

Vous voulez bien me demander quelques renseignements sur l'*Association fribourgeoise d'instruction et d'éducation populaire*. Je m'empresse de vous les fournir, en vous remerciant tout d'abord de l'intérêt que vous daignez témoigner à cette société. Je comprends que vos occupations si nombreuses et si diverses ne vous aient pas permis de suivre de près les différents courants d'idées et la marche des événements dans le domaine de nos questions scolaires, questions qui ne sauraient avoir qu'un intérêt secondaire pour vous. Laissez-moi donc, Monsieur le Député, commencer par rappeler brièvement les circonstances qui donnèrent naissance à notre chère association.

Vous n'avez peut-être pas oublié que le premier projet de révision constitutionnelle laissait intacte la souveraineté cantonale sur le terrain de l'instruction primaire. Etait-ce oubli ou crainte d'un échec ? Je ne le sais. Ce qu'il y a de certain, c'est que la cohue des ambitieux, des intrigants et des mécontents n'en fut point satisfaite. Aussi, tous ceux qui avaient quelque espoir de devenir inspecteurs fédéraux, ou d'obtenir des galons universitaires, tous les hommes qui croyaient trouver dans la centralisation de l'instruction un moyen de satisfaire leur rancune, leur